

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mercredi 30 janvier 2013 à 19 heures 00 - Seconde convocation - Locaux du Syndicat - La Vèze

1^{ère} séance – 23/01/2013 à 19h00 (pour mémoire)

Etaient présents :

Elus : MM. Claude MENETRIER, Lotfi SAID.

Administration : M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Michel CARTERON, Frédéric CARTIER, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, M. Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît CAYUELA, Daniel HUOT, Jean-Marie POBELLE, Christian PRAOM, Patrick RNOT.

2^e séance

Etaient présents :

Elus : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI (pouvoir de Lotfi SAID), Bernard GRAPPEY, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Conseil général du Doubs, Service Environnement), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mme Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Lotfi SAID.

Absents non excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Sébastien BALANCHE, Frédéric CARTIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RNOT.

ORDRE DU JOUR

- 1- Orientations budgétaires 2013
- 2- Rétablissement des continuités écologiques de la RN57
- 3- Demande de financement pour les postes de chargés de mission
- 4- Visites guidées : bilan 2012 et modalités de poursuite en 2013
- 5- Pastoralisme 2013
- 6- Journal du marais et validation du plan de financement
- 7- Questions diverses

M. DAHOUI remercie l'ensemble des membres présents et présente l'ordre du jour.

M. DAHOUI revient sur l'organisation des réunions du Comité syndical autour des questions de quorum non atteint. M. DAHOUI rappelle que 9 conseillers généraux siègent statutairement au sein du Syndicat, ce qui place le niveau d'exigences à un niveau élevé quant à l'atteinte de ce quorum. M. DAHOUI suggère d'envisager une réelle diminution du nombre de sièges du Département.

M. BOUDAY approuve le constat d'une sur-représentation des conseillers généraux dans les Syndicats et qu'il convient de régler cette question statutairement.

M. GRAPPEY fait un parallèle avec la commission qui siège autour du pipeline de Gennes.

I – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

M. DAHOUI présente le projet d'orientations budgétaires 2013 à la lumière de la dernière année du Plan de gestion du marais. M. DAHOUI rappelle que les orientations budgétaires ne sont pas soumises au vote formel mais traduisent les futures inscriptions budgétaires qui seront débattues en mars 2013.

M. DAHOUI met l'accent sur le projet prioritaire de réalisation d'une maison du marais, compte tenu notamment des charges locatives actuelles élevées.

M. DAHOUI souhaite que la commission « maison de site » se penche sur un projet de construction neuve dans un budget prévisionnel de l'ordre de 300 000 à 350 000 euros pour accueillir également le public.

M. DAHOUI indique que le Syndicat n'a pas vocation à financer l'intégralité du projet et qu'il convient de solliciter des aides.

M. DAHOUI fait état de la bonne fréquentation du site par les visiteurs au niveau des boucles de randonnée.

M. MENETRIER s'interroge sur l'étendue des possibilités de construire s'agissant d'une collectivité.

M. BOUDAY indique que le niveau de constructibilité est réglementé, y compris en zone agricole.

M. MENETRIER précise qu'une construction neuve s'avère plus fonctionnelle.

M. DAHOUI revient sur l'embauche à temps partiel d'un agent technique évoquée en Bureau avec possibilité de recourir au dispositif Emploi d'Avenir.

Après discussions et en application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du CGCT, le Comité syndical valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2013 présentées en séance.

II – RETABLISSEMENT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA RN57

M. DAHOUI présente le dossier en rappelant l'intérêt de sa mise en œuvre pour le marais. M. DAHOUI indique que le financement Etat est néanmoins passé de 80 % à 50 % du montant du projet.

M. DAHOUI a bien pris en compte les regrets exprimés quant à une réalité qui consisterait à se substituer à l'Etat sur ce dossier. M. DAHOUI indique que cet état de fait ne résout pas la problématique. M. DAHOUI fait ainsi part de la décision du Bureau d'engager l'opération.

M. BOUDAY approuve l'intérêt du projet. M. BOUDAY fait part, au nom du Conseil général, d'une opposition à la prise en charge du dossier par la Collectivité à hauteur de 50 %.

M. BOUDAY propose une intervention auprès du Préfet afin que l'Etat prenne à sa charge la restauration des continuités écologiques au niveau de la RN57 dans sa traversée du marais.

M. BOUDAY propose que le Département fasse un relai de cette demande afin d'obtenir un engagement de l'Etat.

M. DAHOUI indique être en accord avec ce constat mais propose de voter la délibération en formulant cette dernière dans le sens d'une sollicitation et d'un engagement de l'Etat sur ce dossier.

M. DAHOUI souhaite que la décision soit reportée au mois de mars lors du prochain Comité syndical.

M. BENZIDANE souhaite connaître le détail des travaux prévus au niveau du passage inférieur de La Couvre.

M. VERRIER expose le détail technique des travaux liés à l'aménagement du passage inférieur de La Couvre.

M. CARTERON pose la question de la pérennité des aménagements dans la mesure où la chaussée viendrait à être renouvelée.

M. VERRIER indique que les aménagements prévus sont réalisés quasi-exclusivement sous la chaussée au niveau d'un passage inférieur et d'un ouvrage hydraulique.

M. CARTERON informe le Comité que l'Etat a été récemment condamné en justice pour défaut de mesures compensatoires liées au chantier des Mercureaux. M. CARTERON suggère de faire un lien entre les deux dossiers.

M. DAHOUI appuie cette démarche.

III – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES POSTES DE CHARGES DE MISSION

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical en indiquant que le nouveau mode de calcul des aides au fonctionnement de l'Agence de l'eau conduit à une baisse de recettes de l'ordre de 15 000 euros.

M. BOUDAY indique que l'Agence de l'eau poursuit son soutien vers les maîtres d'ouvrages publics et suggère que le Syndicat du marais rencontre le Délégué régional de l'Agence de l'eau.

M. DAHOUI est mandaté par le Bureau afin de rencontrer l'Agence de l'eau.

A l'unanimité le Comité syndical décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau pour les postes de Chargés de mission en 2013 et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme PRESSE quitte la séance.

IV – VISITES GUIDEES : BILAN 2012 ET MODALITES DE POURSUITE EN 2013

M. DAHOUI présente le bilan 2012 des visites guidées dans le marais de Saône.

M. DAHOUI passe ensuite la parole à M. VERRIER qui détaille le programme des animations 2013.

M. VERRIER indique que le montant global de l'opération pour le grand public en 2013 s'élève à 9 431 euros incluant le co-financement de deux appels à projets « sensibilisation » Agence de l'eau.

A l'unanimité le Comité syndical :

- autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2013 à destination du grand public et du public scolaire pour un montant de 9 431 euros TTC selon la ventilation proposée en séance ;
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes ;
- autoriser le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant ;
- autoriser le Président à solliciter le Conseil général pour une aide d'un montant de 2 976 € au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, soit 80 % de l'assiette de la subvention (6 visites FNE, 4 visites LPO, animation Croppets et Diagonale, plaquette des visites HT).

V – PASTORALISME 2013

M. DAHOUI présente le projet de pastoralisme 2013.

A l'unanimité le Comité syndical valide la reconduite du pâturage en 2013 selon les modalités discutées en séance et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VI – JOURNAL DU MARAIS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. DAHOUI présente le dossier ainsi que les modalités de financement et de distribution du Journal du marais.

M. DAHOUI évoque les retours positifs du public sur le format.

M. CAYUELA approuve le format actuel du Journal qui reste palpable par la population alors que le format électronique doit être consulté spécifiquement sur Internet.

Mme BOURGUIGNON met en garde sur la pertinence du mode de distribution avec la publicité non adressée compte tenu de la multiplication des mentions « stop pub » apposées sur les boîtes aux lettres.

Un débat s'en suit sur la nécessité d'étudier un autre mode de distribution plus efficace et pertinent.

A l'unanimité le Comité syndical valide le montant prévisionnel pour 2 numéros du Journal en 2013 s'élevant à 6 900 € TTC répartis de la manière suivante : 2 510 € TTC de frais d'impression et 940 € TTC de frais de distribution, soit 3 450 € TTC par numéro.

A l'unanimité le Comité syndical valide le plan de financement suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1- Nouveau membre du Comité syndical

Monsieur Lofti SAID remplace Madame Barbara ROMAGNAN afin de représenter le Conseil général au sein du Comité syndical.

2- Site Internet du Syndicat

Le site Internet du Syndicat, en service depuis mi-octobre 2011, comptabilise à ce jour 2 631 visites et 9 165 pages vues.

Mme BOURGUIGNON souhaite que le budget du Syndicat du marais soit facilement et complètement accessible sur le site Internet.

3- Dégradation de lames directionnelles sur mobilier bois

Plusieurs lames directionnelles sur un même poteau bois repérant les boucles de randonnées dans le marais ont été vandalisées semaine 2. Ces lames seront remplacées par le Syndicat.

M. DAHOUI déplore le manque de civisme qui conduit à de telles dégradations.

4- Liste des cessions

Cinq immobilisations corporelles ont été mises à la réforme en 2012 car étant hors d'usage ou désuètes ou liées à l'ancien local. En page suivante, la liste des biens réformés issue du logiciel des Immobilisations.

Suite à l'achat en 2012 d'un copieur couleur, l'ancien copieur noir et blanc obsolète n'ayant pas été repris par le prestataire, celui-ci a été mis en vente et va générer en 2013 une recette de 100 € (cession à titre onéreux d'une immobilisation).

5- Bail environnemental

Suite à la décision du Comité syndical en date du 04 octobre 2012 consistant à rédiger un projet de bail rural environnemental garantissant la conservation des terrains agricoles au lieu-dit « Les Jeunes Essarts » à La Vèze, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a été missionné pour un montant de 2 820 € (6 jours de travail) afin d'établir un état des lieux (inventaires flore et faune et cartographie) nécessaire à la rédaction du bail.

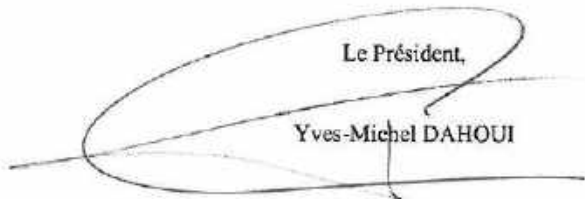
6- Livret de découverte

Le livret de découverte de 32 pages est en phase de finalisation. Les dernières modifications sur la mise en page sont en cours. L'impression sera prise en charge par le Conseil général.

7- Résultat de consultation pour les assurances de la collectivité
Suite à la consultation, l'assureur MAIF a été retenu pour un montant annuel de 2 503,07 € TTC (contre 3 584,45 € TTC en 2012).

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 19h50.

Le Président,
Yves-Michel DAHOUI



DOCUMENT JOINT : /

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :
Mercredi 06 mars 2013 à 19h00 – Hôtel du Département – Salle 207 – Vote du BP2013

DIFFUSION INTERNE :

M. DAHOUI

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mercredi 06 mars 2013 à 19 heures 00 – Hôtel du Département – Besançon – Salle 207

Etaient présents :

Elus : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), MM. Christian BULLE et Cyril THEVENET (Conseil général du Doubs, Service Environnement), Jean GLASSON (Payeur Départemental), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Jean-Marie POBELLE.

Absents non excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, M. Nicolas GUILLEMET.

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte de gestion 2012
- 2- Compte administratif 2012
- 3- Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2012
- 4- Budget primitif 2013
- 5- Opérations 2013 du plan de gestion et du schéma de valorisation
- 6- Maison de site
- 7- Programme de restauration des cours d'eau du marais
- 8- Questions diverses

M. DAHOUI remercie l'ensemble des membres présents et propose aux participants de se présenter.

M. DAHOUI présente ensuite l'ordre du jour.

I – COMPTE DE GESTION 2012

M. DAHOUI laisse la parole à M. GLASSON qui effectue la présentation du compte de gestion 2012.

M. GLASSON indique que conformément aux articles L 2121-31 et L 1612-12 du Code général des Collectivités territoriales, le vote du Compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

M. GLASSON rappelle que le compte de gestion 2012 provisoire a été transmis par la Paierie départementale le 22 janvier dernier.

M. GLASSON indique que conformément à l'état II-2 relatif aux résultats d'exécution en page 23 du document transmis, le compte de gestion se solde par :

- un résultat de la section de fonctionnement de 128 847,14 € (excédent),
- un résultat de la section d'investissement de - 44 422,46 € (déficit).

M. GLASSON indique que le résultat de clôture de l'exercice 2012 est de 84 424,68 €.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2012 avec 16 voix pour.

M. DAHOUI remercie M. GLASSON.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. DAHOUI présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN détaille les dépenses d'investissement pour l'année 2012 d'un montant total de 227 927,84 € ainsi que les principales réalisations justifiant ces dépenses.

Mme SIMONIN détaille ensuite les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 182 418,32 € en 2012 ainsi que les principales charges justifiant ces dépenses.

Mme SIMONIN informe que le compte administratif 2012 se solde par un excédent de la section de fonctionnement de 15 253,47 € et un excédent de la section d'investissement de 37 399,93 €.

Mme SIMONIN rappelle que complémentaiement les résultats antérieurs de 2011 s'élevaient à + 113 593,67 € en fonctionnement et à - 81 822,46 € en investissement.

Mme SIMONIN indique qu'ainsi les résultats 2012 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de + 128 847,14 € (excédent) en fonctionnement et - 44 422,46 € (déficit) en investissement.

Mme SIMONIN conclut que le compte de gestion 2012 transmis par la Paierie départementale est conforme à la comptabilité administrative 2012.

M. DAHOUI quitte la séance.

M. CAYUELA, vice-Président suggère au Comité syndical de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2012 avec 16 voix pour.

M. DAHOUI rejoint la séance.

III – AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

M. DAHOUI présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN rappelle que conformément à l'article L 2311.5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Mme SIMONIN ajoute que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes, à savoir :

- Déficit cumulé d'investissement : - 44 422,46 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 125 800,45 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 164 874,79 €

Mme SIMONIN indique que le besoin de financement de l'investissement est de 5 348,12 €.

Mme SIMONIN ajoute que l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés de 2012 à hauteur de 128 847,14 € se solderait donc par une inscription au BP 2013 au compte 1068 d'une recette d'investissement de 5 348,12 € et en report de fonctionnement en ligne 002 de 123 499,02 € soit :

Compte/ligne	Opérations	Montant
D 001	Déficit d'investissement reporté	- 44 422,46 €
R 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 5 348,12 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 123 499,02 €

M. DAHOUI suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats de l'exercice 2012 sur le budget primitif 2013 avec 16 voix pour.

IV – BUDGET PRIMITIF 2013

M. DAHOUI présente la proposition de budget primitif 2013 au Comité syndical.

M. DAHOUI rappelle que suite aux propositions d'orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité syndical du 30 janvier 2013, le budget du Syndicat correspondant et répondant à la mise en œuvre du plan de gestion et du schéma de valorisation est maintenant présenté en séance.

M. DAHOUI indique que le montant des dépenses s'élèverait à 282 892,39 € pour la section de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement, hors dotations aux amortissements et immobilisation cédée) et à 408 864,32 € pour la section d'investissement.

M. DAHOUI indique par conséquent que le budget général 2013 s'élèverait à 365 758,32 € pour la section de fonctionnement et à 421 620,72 € pour la section d'investissement.

M. DAHOUI expose ensuite le courrier du 05 mars 2013 adressé par le Président du Conseil général au Syndicat mixte. M. DAHOUI indique que le Département ne souhaite pas valider l'augmentation des participations statutaires proposée avec +6% d'augmentation en 2013.

M. DAHOUI rappelle que ce courrier ne vise pas exclusivement le Syndicat du marais mais l'ensemble des structures dans lesquelles le Département intervient.

M. DAHOUI exprime ses regrets s'agissant du délai dans lequel ce courrier est envoyé au Syndicat mixte.

M. DAHOUI poursuit l'exposé des demandes du Département en indiquant que le Syndicat mixte ne s'engagera pas en l'état actuel du plan de financement sur le dossier RN57, malgré une carence avérée sur ce dossier qui contraint de plus en plus souvent les Collectivités à se supplanter à l'Etat, comme dans le cas de la voie des Mercureaux. M. DAHOUI ajoute que cette situation risque de s'aggraver à l'avenir.

M. DAHOUI ajoute que cette décision a été vue en Bureau et qu'elle implique un non bénéfice d'une subvention Etat de 140 652 euros au profit du Syndicat.

M. DAHOUI revient sur les participations statutaires 2013 et indique que le Syndicat mixte suivra l'orientation donnée par le Département, partenaire principal du Syndicat, en restant au même niveau de participations que celui défini en 2012 sans bénéfice de l'inflation.

M. BOUDAY intervient approuve les explications données par M. DAHOUI et regrette le délai dans lequel le courrier du Département a été transmis au Syndicat.

M. BOUDAY rappelle les réticences déjà exprimées lors des orientations budgétaires du Syndicat mixte.

M. BOUDAY ajoute que la rigueur statutaire du Département s'applique à toutes les collectivités.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur l'application d'une hausse de 6% s'agissant des participations des communes membres.

M. DAHOUI précise qu'il n'y aura pas d'augmentation de la participation des communes en 2013.

Mme BOURGUIGNON souhaiterait que les communes soient informées en amont.

M. DAHOUI relativise les montants d'une hausse de 6% pour une commune membre du Syndicat et confirme que cette hausse n'aura pas lieu.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur le montant des études prévues en fonctionnement.

Mme SIMONIN liste l'ensemble des opérations du compte 617 en 2013.

M. HUOT intervient sur la position du Conseil général en précisant que le BP 2013 du Syndicat peut faire l'objet d'une Décision Modificative si le besoin de réajuster des crédits apparaît en cours d'année.

M. CARTERON poursuit sur le dossier RN57 et demande si l'Etat a été saisi comme évoqué fin janvier dernier.

M. VERRIER indique qu'un courrier du 07 février a été adressé par le Syndicat à l'attention du Préfet.

M. CARTERON ajoute que le passage de 80% à 50% de financement Etat conditionne vraisemblablement la réponse du Département.

M. DAHOUI conforte la décision de ne pas aller au-delà des limites fixées par le Département mais de continuer à explorer les pistes en direction des partenaires financeurs.

M. CARTERON suggère que le Syndicat mixte rencontre le Préfet.

M. DAHOUI indique que le Président du Conseil général et le Président du Syndicat du marais peuvent effectivement rencontrer le Préfet.

M. BOUDAY ajoute que les Services préfectoraux peuvent sans doute recevoir la demande du Syndicat mixte. M. BOUDAY indique que cette réunion peut constituer un moyen de rappeler la question du niveau de prise en charge d'une telle opération par les Collectivités ainsi que les valeurs qui sont défendues par le Syndicat mixte notamment au regard de la biodiversité.

M. DAHOUI sollicite d'autres remarques éventuelles du Comité syndical et propose de procéder à l'approbation du budget primitif 2013.

Après débat et sous réserve de mise en œuvre des ajustements débattus, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 avec 16 voix pour.

V – OPERATIONS 2013

M. DAHOUI présente le programme d'opérations 2013 du Syndicat mixte et laisse la parole à M. VERRIER qui détaille les principaux volets techniques avec les engagements financiers associés.

M. BENZIDANE s'interroge sur l'acquisition évoquée d'un cheptel en 2012.

Mme SIMONIN indique qu'il convient de résoudre la question des moyens techniques nécessaires à la gestion d'un cheptel.

M. CAYUELA ajoute qu'à ce jour aucun exploitant agricole ne veut prendre cette responsabilité.

M. DAHOUI précise que ce dossier ne fait pas preuve d'avancées.

M. BULLE évoque la reprise du dossier par la Chambre d'Agriculture du Doubs.

M. DAHOUI indique que le dossier est au stade de la réflexion depuis bien longtemps.

M. DAHOUI suggère de passer au vote.

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2013 du Plan de gestion et du Schéma de valorisation.

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant (hors dossier RN57 en l'état).

Avec 16 voix pour, le Comité syndical mandate à l'unanimité le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

VI – MAISON DE SITE

M. DAHOUI rappelle le projet du Syndicat mixte de devenir propriétaire à terme de ses locaux.

M. DAHOUI indique que le Conseil général souhaite qu'une étude prospective soit menée au préalable.

M. BOUDAY reprend cette demande en précisant qu'il s'agit notamment d'examiner les coûts et charges du projet. M. BOUDAY ajoute que le Syndicat pourrait bénéficier de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Département.

M. DAHOUI indique que l'AMO ne concerne pas les Syndicats mixtes.

M. THEVENET précise qu'il existe d'autres dispositifs.

M. DAHOUI considère que ces frais d'études constituent une charge peu évidente à justifier compte tenu de la volonté de réduire les dépenses. M. DAHOUI ajoute que le choix à envisager entre location et acquisition des locaux relève du pragmatisme.

M. BOUDAY indique que l'étude peut effectivement être rapide et réalisée en interne avec un appui du Département.

M. DAHOUI approuve l'idée d'une aide en interne pour ce projet et rappelle que la démarche du Syndicat se situe au niveau d'une réflexion en amont.

M. CAYUELA rappelle les visites de biens déjà réalisées par le Syndicat.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les axes de travail développés en séance sur ce dossier au regard de la demande du Département.

(M. PARMENTIER du cabinet POYRY (Naldéo) rejoint la séance).

VII – PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DU MARAIS

M. DAHOUI laisse la présidence de séance à M. CAYUELA.

M. DAHOUI invite M. PARMENTIER à réaliser sa présentation.

(Mme PRESSE, MM. DAHOUI et RNOT quittent la séance).

M. PARMENTIER propose au Comité syndical un programme d'actions pour la restauration des ruisseaux du marais élaboré dans le cadre d'une étude confiée par le Syndicat.

M. CARTERON intervient au sujet de l'intégration d'un scénario qui intègre l'hypothèse d'une suppression de la station d'épuration de Saône.

MM. THEVENET et VERRIER indiquent que cette hypothèse ne fait pas l'objet de la présente étude et qu'à ce jour les réflexions se situent au stade d'une étude de faisabilité portée par la CAGB.

M. THEVENET s'interroge sur l'utilisation de boutures de saules dans le marais et des conséquences sur une colonisation excessive du site.

M. PARMENTIER indique que le choix des essences pour la réalisation des fascines n'est pas arrêté.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur les moyens techniques de mise en œuvre des opérations proposées.

M. PARMENTIER précise que ces moyens seront mécaniques mais modestes compte tenu de la sensibilité du milieu et de la taille des ruisseaux.

Après ces discussions, le Comité syndical approuve à l'unanimité le travail présenté et valide la fin de la mission confiée au cabinet POYRY.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

1- Agenda : événementiels 2013 :

M. CAYUELA présente l'agenda des événementiels 2013 :

- **Judi 07 mars à 20h00** à l'Espace du marais à Saône

Conférence/débat : Des pesticides dans l'eau... Quels impacts sur la biodiversité et la santé humaines ?

- **Dimanche 28 avril** à l'Espace du marais à Saône

Diagonale du Doubs : Tenue d'un stand et propositions de visites en autonomie et guidées

- **Samedi 18 mai de 9h15 à 11h30** : Participation au Raid Handi'Forts

- **Dimanche 02 juin** : Participation à la marche départementale des Donneurs de sang du Plateau (Randonnée du marais au Gour)

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 20h15.

Le Président,

Yves-Michel DAHOUÏ

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :

Non définie

DIFFUSION INTERNE :

M. DAHOUÏ

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Ensemble des communes membres

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Jeu'di 20 juin 2013 à 18 heures 15 – Locaux du Syndicat – La Vèze

1^{ère} séance – 11/06/2013 à 18h30 (pour mémoire)

Etaient présents :

Elus : MM. Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUL.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Michel CARTERON, Frédéric CARTIER, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît CAYUELA, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Christian PRAOM, Patrick RONO'T.

2^e séance

Etaient présents :

Elus : MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Sébastien MESLIN (Conseil général du Doubs, Service Environnement), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, M. Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONO'T, Lotfi SAID.

Absents non excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI.

ORDRE DU JOUR

- 1- Acquisitions foncières
- 2- Décision modificative n°1
- 3- Visites guidées : demande de participation financière
- 4- Questions diverses

M. CAYUELA préside la réunion en regrettant le faible nombre de présents.

M. CAYUELA excuse le Président du Syndicat retenu par un autre engagement (Ville de Besançon).

MM. CAYUELA et CARTERON évoquent à nouveau la question de la révision des statuts du Syndicat du marais.

M. MESLIN confirme ce besoin.

M. CAYUELA présente ensuite l'ordre du jour.

I – ACQUISITIONS FONCIERES

(Mme SIMONIN prend un appel téléphonique entrant sur la ligne du Syndicat).

M. CAYUELA présente le dossier en rappelant les références et les surfaces des parcelles concernées, puis laisse la parole à M. VERRIER.

M. VERRIER détaille les montants des acquisitions ainsi que le plan de financement.

M. CAYUELA souhaite avoir confirmation de la localisation de ces parcelles par rapport au marais.

Mme SIMONIN indique qu'un sentier de valorisation emprunte ces parcelles.

M. CARTERON souhaite savoir si l'offre a déjà été faite aux propriétaires.

Mme SIMONIN confirme que l'offre a été acceptée dans le cadre d'une vente groupée gérée par la Mairie de Montfaucon.

M. CAYUELA sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

A l'unanimité le Comité syndical approuve l'acquisition des parcelles Jolibois Roland, valide le plan de financement et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

II – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. CAYUELA présente le dossier puis laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN détaille l'objet de la décision modificative en indiquant qu'il s'agit d'un oubli de dotation aux amortissements liée à une étude. Mme SIMONIN ajoute qu'il convient de réintégrer cette dotation.

Mme SIMONIN rappelle que l'amortissement des frais d'études est réalisé à la demande de la paierie départementale.

M. PRAOM s'interroge sur la présence de plusieurs libellés identiques dans le tableau des études sorties de l'actif.

Mme SIMONIN précise que ces libellés correspondent à des versements d'acomptes ou des versements différenciés.

M. CAYUELA sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la décision modificative n°1.

III – VISITES GUIDEES : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

M. CAYUELA présente le dossier et laisse la parole à M. VERRIER.

M. VERRIER rappelle qu'à la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, une réunion a été programmée entre Présidents des structures le 29 avril 2013.

M. VERRIER indique que l'objet de la réunion était de faire le point sur le partenariat articulé autour du dispositif d'animation.

M. VERRIER ajoute que la Fédération des Chasseurs du Doubs souhaite que le Syndicat envisage de faire évoluer le partenariat vers un dispositif à principe d'équité économique avec FNE Doubs, dans un souci de reconnaissance des actions entreprises sur le marais.

M. VERRIER détaille ensuite les niveaux de rémunération actuels et projetés.

M. VERRIER informe que le Bureau a validé le principe du montant de 50 € alloué à l'animation de ¼ heures de la Fédération Départementale des Chasseurs lors des visites guidées soit 600 € par an (base de 12 animations). M. VERRIER ajoute enfin que le Bureau a décidé de prévoir ce versement dès 2014, le budget 2013 ne le permettant pas.

M. CAYUELA sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

A l'unanimité le Comité syndical valide l'attribution de cette participation financière.

IV - QUESTIONS DIVERSES

M. CAYUELA présente chacun des points suivants :

1. Maison de site

Le groupe de travail « maison de site » s'est réuni les 22 février, 9 mars et 04 avril derniers. Plusieurs pistes ont étudiées avec notamment des visites sur site. La construction neuve à proximité du marais constitue la solution la plus adaptée comparée à la rénovation d'un bâti existant.

Aussi, la proposition d'un terrain communal à Gennes a recueilli un avis favorable de la part du groupe de travail. Le Conseil municipal de Gennes a d'ailleurs émis un avis très favorable quant à la possible installation du Syndicat sur ce terrain.

Complémentairement, le Syndicat a été informé le 22 mai dernier que le Conseil municipal de Morre souhaitait rapidement connaître le coût des terrains à la Couvre visitée par le groupe de travail car la Commune souhaiterait vivement que la maison du marais se situe sur Morre.

Une poursuite des investigations est donc nécessaire afin de préciser les avantages et inconvénients de chaque piste ainsi que les possibilités de financement.

M. CAYUELA ajoute que le propriétaire des terrains situés sur Morre souhaiterait vendre l'ensemble de ses biens. M. CAYUELA revient sur l'intérêt de ces terrains en matière de pertinence de localisation. M. CAYUELA considère qu'il conviendrait de traiter l'opportunité sans tarder.

M. CARTERON souhaite pouvoir examiner une carte de localisation.

Un débat s'en suit sur les besoins du Plateau et de l'entrée d'Agglomération. La discussion se poursuit autour de la traduction de ces besoins dans les PLU.

M. PRAOM s'interroge sur la réponse à donner à la municipalité de Gennes.

M. GRAPPEY indique que la réponse n'est pas urgente.

M. CARTERON considère que le secteur Gennes présente l'avantage d'une bonne capacité de desserte par les transports collectifs.

M. HUFSCHEMITT approuve l'importance d'une telle capacité de desserte.

M. GRAPPEY considère que l'emplacement sur Morre présente une belle situation mais qu'il convient de bien examiner les coûts liés aux réseaux.

La discussion se poursuit autour de la logique de coûts des projets.

Le rendez-vous du 12 juin dernier entre le Président du Syndicat et la municipalité de Saône est évoqué : le Comité syndical est dans l'attente de retours d'éléments de la part du Président, s'agissant notamment du scénario qui consisterait à envisager un hébergement du Syndicat du marais dans le projet de la SEDD au centre de Saône.

MM. CAYUELA, HUFSCHEMITT, MENETRIER, PRAOM et GRAPPEY font part de leurs avis défavorables quant à ce scénario.

2. Recrutement de Mme Daphné SILVESTRE

Suite à la demande de mutation de Mme Marie-Pierre CHEVILLARD, les missions de secrétariat comptabilité sont assurées désormais par Mme Daphné SILVESTRE à raison de 14 heures hebdomadaires.

Ses horaires de travail, coïncidant avec les horaires de permanence et d'accueil du public sont les suivantes : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30.

M. CAYUELA ajoute Mme SILVESTRE présente des qualités pour ce poste et que le travail de Mme SILVESTRE donne satisfaction.

M. CAYUELA informe le Comité du recrutement d'un Agent technique sur un volume de 5 jours par mois de juin à octobre 2013. M. CAYUELA indique que M. ROY a été recruté dans ce sens via ADS et que le travail de M. ROY donne satisfaction, tant au niveau des tâches de maintenance que d'entretien des espaces verts.

3. Parution du livret de découverte

Le Conseil général a imprimé et transmis 3 000 exemplaires du livret de découverte du marais de Saône. Il sera envoyé officiellement par le Syndicat accompagné d'un courrier cosigné du Syndicat du marais et du Conseil général. Une diffusion à destination des mairies est notamment prévue.

Le Comité syndical fait part de retours positifs de la population, tant au niveau du format que des illustrations.

M. BENZIDANE souhaite que le fonctionnement du lien de téléchargement sur le site Internet soit vérifié.

M. MESLIN s'interroge sur le niveau de disponibilité du document, notamment auprès de l'Office du tourisme.

Mme SIMONIN rappelle que la diffusion a été dirigée vers les Mairies et au niveau du kiosque mais que des diffusions ciblées pourront se faire progressivement.

M. CAYUELA s'interroge sur l'état des stocks du livret.

4. Vandalisme des clôtures de la Vaivre

Faisant suite à la plainte déposée par le Syndicat en date du 09 mai 2011 ainsi que celle de l'ACCA de Saône en date du 11 mai 2011, le Procureur de la République a décidé de poursuivre l'auteur présumé des faits de dégradations des clôtures barbelées du marais.

Afin de demander réparation du préjudice subi, le Syndicat s'est constitué partie civile (envoi d'un courrier le 29 avril 2013 au Tribunal de Grande Instance). La demande de dommages-intérêts s'élève à 1 068,54 € (frais de personnels et fournitures de matériels).

L'audience devant la Chambre correctionnelle du Tribunal Correctionnel de Besançon est fixée au 15 juillet 2013 à 15h30.

M. CAYUELA rappelle le bon travail de réparation effectué par M. GAILLARD, pour un coût bien inférieur à celui proposé par certaines entreprises.

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 19h15.

Le Président

Yves-Michel DAHOUI

DOCUMENT JOINT : /

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :
Non définie

DIFFUSION INTERNE :

M. DAHOUI

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Ensemble des communes membres